

Christian Huglo, *Avocat pour l'environnement. «Mes grandes batailles judiciaires »*, 2013

Éric Naim-Gesbert

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Naim-Gesbert Éric. Christian Huglo, *Avocat pour l'environnement. «Mes grandes batailles judiciaires »*, 2013. In: Revue Juridique de l'Environnement, n°3, 2013. pp. 573-574;

[https://www.persee.fr/doc/rjenv\\_0397-0299\\_2013\\_num\\_38\\_3\\_6186\\_t26\\_0573\\_0000\\_1](https://www.persee.fr/doc/rjenv_0397-0299_2013_num_38_3_6186_t26_0573_0000_1)

---

Fichier pdf généré le 04/04/2018

**Christian Huglo, *Avocat pour l'environnement. « Mes grandes batailles judiciaires »*, Paris, LexisNexis, 2013, 201 pages.**

### **Là où s'inversent le juste et l'injuste**

*(Quipe ubi fas versum atque nefas, Virgile, Géorgiques, I, 505)*

Voici un livre qui étonne et qui sort du ton général du droit de l'environnement. C'est le récit à vif de procès célèbres (*Amocco Cadiz*, affaires des boues rouges et des boues jaunes, contentieux des Mines de potasse d'Alsace, etc.), écrit par Christian Huglo, avocat passionné face à son destin et à l'avenir des générations qui suivent. Ce livre va bien au-delà du seul témoignage, il est impérieux. Il montre que le droit peut transformer utilement l'ordre des choses : « la parole n'est pas qu'un souffle (...) le possible est aussi l'impossible, et l'impossible le possible » (Tchouang-tseu, II). Profondeur ici d'un soleil à l'autre. *Casus belli*.

L'on y découvre avec bonheur un juriste qui regarde au-dedans du droit, y décèle, parmi les brumes où flotte parfois le rêve (cf. la conclusion du livre), des trésors de sagacité pour faire face à de longs procès (celui de *Amocco Cadiz* s'étend de 1978 à 1992 !), souvent de dimension internationale, et qui révèle ce qui, à un moment donné, excède le normal. L'atteinte à l'environnement, formulée en termes de dommages écologiques, signifie à l'aube du droit de l'environnement une monstruosité étrangère à la norme disséminée dans les lois de l'époque. Il faut une âme de pionnier, de la persévérance et de l'invention, pour l'affronter alors. Comme l'expriment très bien les préfaces inspirées de Jean-Marie Pelt et de Jean-Paul Costa, comme la tendre postface de Corinne Lepage. Bref, il convient d'être humainement et juridiquement armé pour livrer ces guerres judiciaires. Le livre de Christian Huglo démontre, à chaque page, la véracité des sentences de Sun Tzu : « On assure son invulnérabilité par la défensive. On profite de la vulnérabilité de l'ennemi par l'offensive » (*L'art de la guerre*, IV).

Chemin faisant se dépose sous nos yeux la substance de ce qui devrait être licite. D'une rive à l'autre, le lecteur oscille entre *lex lata* et *lex ferenda*. Et la référence à l'inscription sur le mur de Pompéï, pour caractériser les réactions au nuage de Tchernobyl (p. 110), en est une cruelle parabole. Il n'est rien de moins déployée ici qu'une stratégie pour défendre, telle la dédicace, « une vie acceptable et humaine sur terre ». Autrement dit, cette question fondamentale pour le juriste : que peut le droit en droit et en métaphysique ?

Ce récit stimule. Procès après procès, le lecteur lève l'ancre pour une bataille où tout semble permis, où l'intérêt environnemental se dessine – s'esquisse plutôt – sous le séisme des arguties, ponctuée de sages traits d'humour (« Il ne fallait pas culpabiliser notre audace ! » p. 80). Où l'on voit que toute avancée s'épuise vite, qu'un raisonnement en droit est un entrelacement d'arguments à fortifier dans la durée du

mouvement pour les bien joindre et éviter que le système se disloque et sombre. Le maintenir droit et continu et efficient est affaire de navigation subtile. C'est chose âprement accomplie comme on le voit au long cours du livre. L'environnement, entré dans la sphère orageuse du droit, est là devenu un méridien des temps modernes, où le juste et l'injuste définissent à neuf leurs frontières et leur légitimité – contre l'insensé.

Qu'il me soit aussi permis de dire que, derrière le voile de ces mots, surgissent au nom d'*Amocco Cadiz*, des images enfantines inoubliables et décisives que j'entrevois encore dans les silences radieux du droit qui se forge...

Eric NAIM-GESBERT,  
Professeur à l'université Paris 13, Sorbonne Paris Cité.

***Sinistres dont les FIPOL ont eu à connaître 2012, FIPOL, Londres 2013, 106 p.***

La présente publication donne des renseignements sur les sinistres dont le Secrétariat des Fonds internationaux d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (FIPOL) a eu à connaître en 2012. Il s'agit d'un rapport détaillé qui illustre l'avancement des différentes affaires au cours de l'année passée ainsi que la position adoptée par les organes directeurs des FIPOL à l'égard des demandes d'indemnisation.

Il est divisé en deux sections, une première consacrée aux sinistres sous le Fonds de 1992 et une deuxième pour les sinistres sous le Fonds de 1971, chaque section contenant une analyse des sinistres les plus importants. A la fin de chaque section nous retrouvons le résumé de tous les sinistres dont les FIPOL ont eu à connaître depuis leur création, contenant de façon claire les informations les plus importantes sur chaque naufrage pétrolier. Un intérêt particulier est donné au suivi du naufrage des pétroliers *Erika* et *Prestige*.

A noter également que le rapport de cette année, contient les détails sur le naufrage d'*Alfa I*, qui est le premier sinistre survenu dans un Etat membre du Fonds complémentaire, créé en 2003 suite aux naufrages de l'*Erika* et du *Prestige*. Néanmoins, selon les organes directeurs des FIPOL, il est improbable que le montant total des demandes d'indemnisation nées de ce sinistre dépasse le plafond prévu par la Convention de 1992 portant création du Fonds.

Pantelina EMMANOUILIDOU,  
Doctorante à l'Université de Limoges,  
CRIDEAU-OMIJ.

**E. NAIM-GESBERT, M. MAISONNEUVE, T. Aoustin (dir.), *La protection de la biodiversité outre-mer : approches pluridisciplinaires*, Presses Universitaires d'Aix-Marseille, Coll. Droit d'Outre-mer, 2012, 326 p.**

La biodiversité de l'outre-mer français est aussi riche que menacée, ce qui ne doit pas interpellé seulement les décideurs politiques et les chercheurs en sciences dures, mais aussi leurs homologues en sciences de l'homme et de la société. D'où l'organisation, le 15 novembre 2011 à l'Université de La Réunion, d'une journée doctorale sur les réflexions en cours au sein des sciences de l'homme et de la société à propos de la protection de la biodiversité outre-mer. Le présent ouvrage rassemble les contributions des doctorants des universités de La Réunion et de